

PLAIDOYER : INVESTISSEMENT DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DE LA NUTRITION POUR UNE GESTION AUTONOME DES SOINS ESSENTIELS DANS LA COMMUNAUTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



33 communes du Cercle de Kita et 15 communes du Cercle de Kayes intègrent une ligne budgétaire dans leurs Programmes de Développement Sociaux, Economiques et Culturels (PDSEC) pour la prise en charge de la santé et de la nutrition.

La mise en œuvre du partenariat multisectoriel de nutrition nécessite des outils d'aide à la prise de décision, à la planification et à la coordination des actions de nutrition pour une allocation de ressources suffisantes dans le domaine de la nutrition au Mali. Pour réussir cette mission, les décideurs politiques et administratifs ont besoin de données fiables leur permettant de prendre des décisions éclairées pour l'intégration de la nutrition dans les budgets de l'Etat et des Collectivités Territoriales (Mairies, Conseils de Cercles, Conseils Régionaux, etc.)

POURQUOI CE SUJET A-T-IL ÉTÉ PRIORISÉ POUR LE PLAIDOYER ?

- Situation sanitaire et nutritionnelle : SMART de 2018 (malnutrition Aigüe Globale (MAG) est de 11,2%, Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) de 2,6%).
- Selon une analyse issue du document de la Politique Nationale de Nutrition, des recherches ont démontré que la malnutrition est associée à la moitié des décès des enfants de moins de cinq ans. Ceci signifie qu'au Mali, Un (1) enfant meurt toutes les 10 minutes à cause de la malnutrition.
- Le budget alloué à la nutrition reste trop faible. Selon le rapport de 2018 sur les investissements en nutrition du Mali, la part de la nutrition dans le budget de la santé représente moins d'1%.
- Au cours de l'année 2013, 265 milliards de FCFA, soit 450,9 millions de dollars ont été perdus suite aux conséquences de la sous-nutrition chez l'enfant. Ceci est équivalent à 4,06 % du PIB.
- Les budgets centraux comme locaux ne prévoient pas de ligne spécifique pour la nutrition (elle est pour l'instant associée au paludisme et à l'hygiène).
- 6 professionnels de santé (Médecin, infirmiers et sages-femmes) pour 10 000 habitants, ce qui est bien en dessous du seuil minimum de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 hbts),
- 24 communes du cercle de Kita ont fait une dépense globale de moins d'1% durant les 3 années passées (2015, 2016 et 2017).

Rapport d'analyse part du budget de la nutrition dans le budget décentralisé.

DECLARATION SOLENNELLE DES COMMUNES DU CERCLE DE KITA EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE DE LA SECURITE NUTRITIONNELLE ET ALIMENTAIRE DANS LEURS PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL.

Nous, Maires des communes de : Badia Kita Nord, Djougoun, Bendougouba, Kourouninkoto, Madina, Dindanko, Senko, Gadougou I, Sirakoro, Kita Ouest, Séfeto Nord, Djidian, Kokofata, Kassara, Gadougou II, Tambaga, Bougaribaya, Kobiri, Guémoucouraba, Boudofo, Kita Urbaine, Kotouba, Saboula, Séfeto, Souransan Tomoto, Koulou, Séfeto Ouest, Niantanso, Toukoto, Benkady-Founia, Namala Guimbala, Makono :

- Ayant pris part à l'atelier de plaidoyer budgétaire pour un engagement en faveur de la prise en charge de la sécurité nutritionnelle et alimentaire dans les budgets communaux ;
- Saluons l'initiative de l'organisation de l'atelier de plaidoyer budgétaire par Action Contre la Faim, tenu le 19 Septembre 2017 dans la salle de conférence du carrefour des jeunes de la commune urbaine de Kita qui a permis à chaque commune de prendre conscience de ses responsabilités et d'identifier les opportunités économiques et budgétaires pouvant favoriser la prise en charge des questions relatives à la nutrition et la sécurité alimentaire dans les PDSEC ;
- Mesurons toute l'importance de la multisectorialité de la nutrition qui n'est pas seulement une problématique mais une opportunité visant la promotion du développement local et l'épanouissement des enfants ;

A cet effet, nous nous engageons à :

- Assumer notre responsabilité dans la gestion des questions de sécurité nutritionnelle dans nos communes respectives ;
- Continuer à explorer et à saisir toutes les opportunités de financement dans nos budgets communaux (recettes, appuis externes) pour la prise en charge des questions liées à la sécurité nutritionnelle ;
- Intégrer dans nos PDSEC, une ligne de dépense en faveur de la sécurité nutritionnelle et alimentaire ;

Toutefois, nous demandons au partenaire « Action Contre la Faim » de nous impliquer dans toutes les initiatives visant la promotion (accès et la gestion) de la Nutrition, de la Sécurité Alimentaire, de l'Eau, Hygiène et Assainissement dans nos communes respectives.

Signataires :

Pour la commune de Kita Urbaine

Pour la commune de Badia

Pour la commune de Kita Nord :

Pour la commune de Djougoun

SUCCÈS D'UN PLAIDOYER BIEN ARTICULÉ

Grâce au travail de plaidoyer d'Action Contre la Faim, les Municipalités des Cercles de Kita et de Kayes ont pris la décision d'intégrer la prise en charge de la santé et de la nutrition dans leurs programmes de développement sociaux économiques et culturels (PDSEC). Ce succès inédit a été rendu possible grâce à la forte mobilisation de toutes les parties prenantes au processus : l'Association des Municipalités du Mali (AMM), la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM), les Autorités administratives et techniques des cercles de Kita et Kayes, les Equipes Cadres des Districts sanitaires, les Maires, la Fédération Locale des Associations de Santé Communautaire (FELASCOM) et les Associations de Santé Communautaire (ASACO), les medias locaux etc.



QU'EST-CE QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR DÉFENDRE CE SUJET ?

En partenariat avec la FENASCOM, Action Contre la Faim au Mali, a entrepris depuis 2017, des actions de plaidoyer au niveau national et local visant à assurer la prise en charge de la santé et de la nutrition. Le processus initial s'ancrait dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'amélioration de la prise en charge de la malnutrition aigüe et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles co-financés par l'Union Européenne (ECHO) et le Gobierno de Navarra.

Au niveau local (Mairies et Conseils de Cercles), Action Contre la Faim accompagne les collectivités territoriales en plusieurs étapes :

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	PHASE 5
(Analyse) :	(Engagement) :	(Identification) :	(Budgétisation) :	(Suivi des engagements) :
Action Contre la Faim appuie les Mairies dans l'analyse de leurs Plans de Développement Sociaux, Economiques et Culturels (PDSEC, plans quinquennaux des communes) pour identifier les montants que chaque municipalité alloue à la nutrition ;	Action Contre la Faim appuie les Mairies pour qu'elles intègrent une ligne spécifique dédiée à la nutrition dans leur PDSEC ;	Action Contre la Faim appuie les Mairies dans l'identification des opportunités de financements pour la mise en œuvre des actions de nutrition prévues sur cette ligne (ressources propres, ressources des bailleurs), sachant que les Mairies ne reçoivent pas toujours les fonds de l'Etat prévus dans le cadre de la décentralisation) ;	Action Contre la Faim appuie les Mairies dans l'élaboration des plans d'investissement annuels (PA, budget annuel des municipalités) ;	Action Contre la Faim appuie les Mairies dans l'élaboration des plans d'investissement annuels (PA, budget annuel des municipalités) ;

Sur cette base, Action Contre la Faim analyse les résultats et les exploite pour influencer le processus budgétaire de l'Etat et des Collectivités Territoriales.



Il est important de souligner qu'au-delà de la stratégie de plaidoyer d'Action Contre la Faim, ce résultat a été atteint grâce :

- Au partenariat entre Action Contre la Faim avec le Réseau des Parlementaires pour la Lutte contre la Malnutrition (RPLM), l'alliance SUN-Société civile, l'Association Malienne des Municipalités,
- A l'identification des coûts réels et des besoins en matière de ressources humaines nécessaire à la prise en charge de la malnutrition et des services essentiels de santé maternelle et infantile au Mali.
- Au renforcement des capacités des acteurs municipaux des communes sur la planification, budgétisation, les rôles et responsabilités en matière de nutrition
- Aux supports techniques lors de la rédaction des PDSEC et PAA (Plans d'Action annuel)
- A la sensibilisation des élus en matière de prise en charge de la nutrition
- Au développement d'outils de plaidoyer pour l'appui technique aux décideurs politiques au niveau National et local,
- A l'analyse budgétaire au niveau local pour identifier la part de la nutrition dans le budget décentralisé de l'Etat. Les résultats de cette analyse ont permis de convaincre les décideurs locaux d'augmenter le financement de la nutrition,
- A la conduite de plusieurs ateliers de plaidoyer en faveur de l'intégration de la nutrition dans les Plans de développements locaux,



Visite des Elus locaux à l'Unité de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensive (URENI) de KITA



PERSPECTIVES :

Au niveau local : Continuer le plaidoyer auprès des mairies et le suivi de leurs engagements pour la mobilisation effective des fonds pour la nutrition.
Au niveau des Cercles : Renforcer le plaidoyer auprès des Conseils de Cercle : accompagnement des enfants à l'URENI (transport et repas des accompagnants), prise en charge des intrants (cf PAM, UNICEF)

Au niveau Régional : Renforcer le plaidoyer dans les zones d'intervention d'Action Contre la Faim pour que les Mairies assurent les motivations des Agents de Santé Communautaires (ASC) dans le cas où le projet USAID/SSGI (qui s'achève fin 2019) ne soit pas renouvelé (à Bafoulabé, Kayes et à Kita).

Au niveau National, Action Contre la Faim a engagé un plaidoyer auprès de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement (notamment le Ministère de la Santé et celui des Finances) pour impulser l'accroissement des ressources en faveur de la nutrition. Pour ce faire, Action Contre la Faim recommande la création d'une ligne budgétaire spécifique dédiée aux actions de nutrition dans les budgets sectoriels (Agriculture, Eau-Hygiène et Assainissement, Santé) et dans les budgets des Collectivités Territoriales.

Avec le Cluster Nutrition, Action Contre la Faim est également impliqué dans le plaidoyer auprès de l'Etat malien pour l'inscription des Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi (ATPE/RUTF) sur la liste des médicaments essentiels nationaux.

PROGRÈS À DATE :

- La Commune de Gadougou 2 a construit deux maternités, et recruté deux infirmières obstétriciennes ;
- La Commune de Sefeto-Nord a construit un bâtiment pour la prise en charge des enfants admis à l'Unité de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire Sévère (URENAS) au sein du Centre de Santé Communautaire (CSCoM) ;
- Les 33 communes cofinancent le système de référence-évacuation des enfants Malnutris Aigus Sévère (MAS jusqu'à l'URENI (quotes-parts tripartites : communes, conseil de cercle, Associations de Santé Communautaires).

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

L'ensemble des acteurs œuvrant pour la nutrition au Mali ont salué cette initiative, tant au niveau local que national. Action Contre la Faim considère qu'il est indispensable de continuer l'appui aux différents acteurs afin que les résultats obtenus à date soient consolidés. Dans le cadre de la mise à échelle de cette initiative, Action Contre la Faim pourrait mettre en œuvre cette approche dans ses autres zones d'intervention, et appuyer les partager cette expérience avec les autres acteurs intervenant dans d'autres régions.

Sur cette base, Action Contre la Faim analyse les résultats et les exploite pour influencer le processus budgétaire de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

A SAVOIR

Calendrier Budgétaire des collectivités territoriales au Mali:

● AVANT LE 31 DÉCEMBRE (N-1)

Budget primitif : Aout/Octobre (N-1)

- Elaboration de l'avant-projet du budget
- Consultation des conseils de communauté de base
- Elaboration du projet de budget
- Débat public sur les projets de budget
- Session budgétaire (Obligatoirement publique avant le 31 Octobre)

Acteurs

- L'ordonnateur de la collectivité
- Conseil de la collectivité
- Agents de la collectivité
- Service techniques financiers
- Population

● AU PLUS TARD LE 30 JUIN (N)

Compte administratif : Janvier /Mars (N)

- Elaboration
- Adoption en session de la collectivité (avant le 31 Mars)
- Restitution publique
- (Idéalement avant l'adoption du prochain budget primitif)

Acteurs

- L'ordonnateur de la collectivité
- Conseil de la collectivité
- Agent de la collectivité
- Population

● JUILLET/OCTOBRE (N)

Budget additionnel : Avril/Juin (N)

- Elaboration
- Adoption en session de la collectivité (session d'adoption avant le 30 Juin)
- Acteurs
- L'ordonnateur de la collectivité
- Conseil de la collectivité
- Agent de la collectivité
- Population

● JUILLET/DÉCEMBRE (N)

Décisions Modificatives : Juillet/Décembre (N)

- Elaboration
- Adoption en session de la collectivité (session d'adoption avant le 31 Décembre)

N-1 : Année précédente

N : Année actuelle